

L'énergie

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: Où est votre propre politique?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je émettre une protestation: le Règlement ne m'accorde que 20 minutes. Mon collègue, notre leader à la Chambre, a demandé au porte-parole conservateur si mon temps de parole pourrait être porté à 30 minutes, ce qui a été refusé. Par conséquent, je pense que les députés devraient avoir la politesse de me permettre de parler et de ne pas gaspiller un quart de mon temps avec des quolibets ridicules.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Notre leader à la Chambre n'a pas eu connaissance de cette demande, mais je serai heureux, et je sais que mes collègues seront de mon avis, d'accorder 30 minutes au député, s'il le désire.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sans vouloir faire traîner cette discussion et sans vouloir me faire traiter de menteur, je me permettrai de dire que j'ai bien clairement proposé au leader à la Chambre de l'opposition officielle d'accorder 30 minutes au chef des partis moins importants et que l'on m'a répondu non.

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas faire perdre de temps. Si je ne me trompe, on a proposé 30 minutes pour les deux chefs des grands partis et pour les autres 15 minutes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me permettrai respectueusement de dire que ce n'était pas cela.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, sauf votre respect, il n'était pas question de 30 minutes. Cependant, nous sommes assez généreux pour donner 30 minutes au député, si c'est ce qui le dérange. Pourtant, nous voulons respecter le Règlement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La Chambre consent-elle à accorder 30 minutes au député de York-Sud (M. Lewis) et au principal porte-parole du Crédit social?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je veux qu'il soit clair que cela a été demandé avant que je ne commence. Je n'aurai peut-être pas besoin de 30 minutes. Je respecterai le Règlement, si l'on m'en donne l'occasion. Si les députés ne veulent pas me la donner, je puis régler cette situation, monsieur l'Orateur.

Je disais que, petit à petit, le NPD a réussi à obtenir du gouvernement une politique pétrolière respectant les intérêts des Canadiens. Je veux insister sur le fait qu'il y a encore des différences importantes. Cependant, la politique annoncée par le premier ministre, (M. Trudeau), jeudi dernier, est maintenant orientée dans la bonne direction. Elle l'est pour la première fois depuis la politique pétrolière nationale des conservateurs adoptée en 1961.

Je rappelle aux députés que, dans le courant de l'année, nous avons demandé des contrôles à l'exportation du pétrole et des produits pétroliers et qu'au bout d'un certain

[M. Lewis.]

temps, le gouvernement a agi en conséquence. Il y a quelques mois, nous avons demandé l'établissement d'un système de double prix pour éviter que les sociétés multinationales ne se servent du pétrole produit au pays pour pressurer les Canadiens. Nous avons dit que la seule façon d'établir un système de double prix sans que les sociétés multinationales en retirent des avantages énormes, était d'imposer une taxe à l'exportation. Je rappelle aux députés que se sont les porte-parole du NPD qui ont présenté ces exigences. Par la suite, elles ont été inscrites dans les politiques de notre pays.

Dans des motions comme celle qu'à présentée mon collègue de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) le 28 mai et le 25 octobre, nous avons défini une série de points qui devraient figurer dans une politique pétrolière convenable et appropriée dont le pays devrait être doté à l'heure actuelle. Ces points portent sur la prolongation du blocage des prix au-delà du 31 janvier et la prolongation des contrôles à l'exportation. Nous avons dit qu'il fallait mettre fin à la ligne Borden établie par les conservateurs et prolonger le pipe-line jusqu'à Montréal. Nous avons demandé la création d'une société nationale des pétroles régie par l'État, dotée de vastes pouvoirs de prospection, d'exploitation, de production, de distribution en gros, et, au besoin, de distribution au détail. Nous avons exigé une forte participation de l'État dans l'exploitation des sables bitumineux.

Jeudi dernier, stimulé par le désir de rester au pouvoir, le premier ministre du Canada a endossé toutes les politiques que nous lui avons proposées d'une manière qui ne satisfait pas entièrement quiconque pense à l'avenir du pays...

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: ... mais d'une façon qui permet au Canada d'avoir une politique nationale d'envergure en matière de pétrole.

D'après les journaux, monsieur l'Orateur, le premier ministre a dit à Vancouver l'autre jour qu'il ne suivait pas la politique du NPD. Il applique simplement le rapport sur la politique canadienne de l'énergie publié le 28 juin dernier. Je trouve malheureux que ses conseillers n'aient pas attiré son attention sur certaines déclarations du rapport. Un des points annoncés dans sa déclaration de jeudi dernier est la construction d'un pipe-line vers Montréal; un deuxième est la création d'une société nationale des pétroles. En ce qui concerne le pipe-line, on dit à la page 14 de la déclaration de principe dont il a parlé à Vancouver: «A l'heure actuelle, la menace à l'égard de la sécurité n'est pas apparue assez grave pour nécessiter de coûteux accords sur l'approvisionnement de la région à l'est de la vallée de l'Outaouais en pétrole brut de l'Ouest.» S'il avait suivi les conseils de ce rapport, il aurait été opposé au prolongement du pipe-line vers Montréal, au lieu d'être en faveur. Il n'applique pas le rapport du tout et il le sait.

En ce qui concerne la société nationale des pétroles, le même rapport a essayé d'équilibrer en disant qu'une société publique de ce genre présenterait des avantages, décrits humblement. Aux pages 189, 190 et 191, le rapport effraye pratiquement tous ceux qui y cherchent les désavantages d'une société nationale des pétroles. Si le rapport contenait une conclusion, c'était bien contre la création d'une société nationale des pétroles.